

Revue des revues

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **147 (2002)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue des revues

■ Lt col EMG Sylvain Curtenaz

Défense nationale

N° 7, 2001

Les territoires s'effacent de plus en plus devant la montée en puissance des réseaux. Les nouveaux pouvoirs maîtres de ces toiles, qui couvrent la planète, sont tous ceux qui contrôlent les flux d'informations, de marchandises ou de personnes, sinon les opinions¹. Certains Etats font aussi preuve de leur maîtrise de la logique des réseaux, ainsi Israël qui y doit sa survie. Tel est en tout cas l'avis de M. Bonnefous qui, poussant la réflexion plus avant, constate que les outils intellectuels nécessaires à l'analyse de cette nouvelle géopolitique font défaut. Les créer prend une importance aigüe car, pris dans une logique de mouvement servie par des moyens de communication qui en affranchissent de plus en plus les membres d'une quelconque base, le corps social est en pleine mutation. Le XXI^e siècle sera-t-il celui des nouveaux nomades ?

Etats-Unis et interopérabilité

La guerre moderne est indissociable de l'interopérabilité et de la culture interarmées (*jointness*). Caracolant en tête du processus, les Etats-Unis ne sont pas aussi exemplaires qu'ils souhaitent que leurs partenaires le soient. V. Desportes ne fait pas exception à la règle qui veut que nos voisins d'outre-Jura jugent d'un œil toujours très critique la grande démocratie d'outre-Atlantique. Il met sans complaisance le doigt sur la vieille querelle entre les trois composantes des forces armées améri-

caines. Outre le souci élevé d'autonomie de chacune d'elle, et ses conséquences – sinon ses origines – budgétaires, le problème semble être ancré au plus profond des principes de l'Etat américain. Cette rivalité n'en refléterait pas moins le schéma fondateur d'une compétition permanente d'intérêts divergents, destinée à permettre au système de progresser tout en prévenant la prise d'une quelconque position dominante. Une telle attitude est, bien entendu, dommageable en termes d'efficacité militaire, et ce sont les commandants de théâtre et leurs subordonnés qui en font les frais.

Défense nationale

N° 8/9, 2001

Mais revenons aux idées de M. Bonnefous, car la logique des réseaux a une incidence directe sur le maintien de l'ordre. Celui-ci est en effet lié à une base territoriale, fondement des Etats modernes. Or, constate P. Moreau Defarges, quel est l'outil, de la police ou de l'armée, qui convient le mieux à des Etats qui n'entretiennent plus de différents frontaliers ? Voire dans un système où la communauté d'Etats semble prendre le pas sur les Etats eux-mêmes, où la diffusion des idées démocratiques aux territoires adjacents élargit le glacis protecteur ? L'ennemi menace désormais, soit la communauté dans son ensemble, soit agit de l'intérieur (remise en question du système, revendications régionales). Est-ce un hasard si, aujourd'hui, les armées de l'Occident se retrouvent à mener des opérations de police dans les Balkans ? C'est-à-dire

¹ L'Interview du recteur de la Mosquée de Paris, parue dans Le Monde du 15 octobre, illustre bien, dans un autre registre, cette question. Le recteur y exprime l'opinion des « musulmans de France », tout en reconnaissant la mise en place d'un Islam globalisé qui échappe au contrôle traditionnel de la hiérarchie islamique.

des opérations d'où la notion de victoire est absente, de même que celle d'anéantissement de l'adversaire. Nous voilà à un tournant où la police se doit d'être internationale, alors que fidèles aux « anciens » schémas, les instruments de la violence légitime se trouvent toujours en mains des Etats, ce qui empêche, bien sûr, d'atteindre le but suprême des Nations unies, la fin de la guerre.

En termes de maintien de la paix, l'ONU est-elle encore crédible ?

Ces réflexions prennent plus de relief à la lecture de l'article de J.-M. Baillat. L'ONU a, en effet, prohibé la guerre sans interdire les moyens de la faire. Le temps n'est-il pas venu, s'interroge l'auteur, de rétablir le droit de la guerre contre le droit du recours à la guerre ? En d'autres termes, de cesser de poursuivre une chimère et de se montrer plus pragmatiques : « Tout se passe comme si l'inscription en tête de la Charte (de l'ONU) du principe de non-agression inhibait l'autorégulation de la société internationale. (...) La Charte actuelle favorise un monopole de l'ONU qui se justifie de moins en moins par ses résultats concrets. Le droit des conflits armés re-légitimé limiterait l'action coercitive d'un Etat (...) à l'effet de rétablir l'ordre par des moyens appropriés. »

Ce retour de la guerre « juste » comme résultat de la désaffection des outils internationaux doit nous interpellier. N'est-ce pas un retour en arrière, un retour aux guerres de cabinets, sinon à une dérive colonisatrice d'un nouveau genre ? Il n'est certes plus possible de gérer le monde avec les outils de la guerre froide, mais l'esprit de croisade est-il une solution viable à long terme ?

La croisade, voilà ce que dénonce F. Naudin qui s'attaque à « l'impérialisme juridique anglo-saxon ». L'unification du droit, dans la ligne de la « common law » au détriment du droit romano-germanique, nous met face à un risque culturel et identitaire. Si l'article tient presque de la caricature, il pose une fois encore la question de savoir qui nous voulons être. La vieille Europe doit faire un choix de société, un choix de culture et, finalement, un choix politique. Sera-t-elle du bloc atlantique ou d'une troisième voie ? La réponse à cette question passera sûrement par des tensions toujours plus fortes au sein même de nos sociétés mul-

ti-culturelles et des remises en question qui n'épargneront pas la Suisse, neutralité ou pas.

GIAT Magazine

N° 47 et 48, 2001

Notre pays, qui a réalisé quelques affaires avec GIAT, est cité à plusieurs reprises dans les colonnes du magazine. Une fois pour l'achat du système de déminage *Demeter*, passé au programme d'armement l'an passé, qui équipe un véhicule de type M-113 destiné à l'ouverture de brèches sur des surfaces dures.

Autre acquisition, *Finders*, qui vient s'intégrer dans le projet *Vehicle Integrated Identification Navigation Command & Communication System (VINACCS)*, destiné aux véhicules de combat. Première étape avec une collaboration réussie entre GIAT et Krauss-Maffei pour l'adaptation du système au *Léopard 2*. Rappelons que *Finders*, partie intégrante du système *Leclerc*, permet l'échange d'informations en temps réel entre les différents véhicules d'une formation et l'échelon supérieur.

Police

N° 6, 2001

B. Kneubühl, du Groupement de l'armement, développe la question de l'onde de choc générée à l'arrêt d'un projectile par un gilet pare-balles. L'énergie du projectile se transmet en effet, non seulement au gilet, mais aussi au corps du porteur. Y a-t-il risque de rupture osseuse, voire de déplacement de vertèbres ? Si le choc des calibres d'armes de poing est insuffisant pour provoquer des fractures, les risques de lésions existent. Ils sont même suffisamment importants pour que l'auteur invite à ce que soient prises des mesures techniques supplémentaires pour la protection de la colonne vertébrale. Ceci sans perdre de vue cette quadrature du cercle qu'est l'équilibre entre la protection et la mobilité.

S. Cz.